



Número de Révision: 003.0

Date de sortie: 07/20/2022

## 1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LePage PI Premium Max Construction Adhesive</b>	<b>Numéro IDH:</b>	2427559
<b>Type de produit/utilisation:</b>	Colle		
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**DANGER:** PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE.  
 PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.  
 PEUT PROVOQUER LE CANCER.  
 RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
CANCEROGENICITE	1A
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer la poussière ni les émanations. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
<b>Intervention:</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Stockage:</b>	Garder sous clef.

Numéro IDH: 2427559

Nom du produit: LePage PI Premium Max Construction Adhesive

**Élimination:** Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	50 - 60
Calcaire	1317-65-3	10 - 20
triméthoxyphénylsilane	2996-92-1	1 - 5
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	1 - 5
[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	0.1 - 1
Gamma-aminopropyltriméthoxysilane	13822-56-5	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

L'exposition à l'humidité pendant le durcissement dégagera de l'alcool méthylique à 1-2 %.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver à l'eau savonneuse. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Enlever la pâte à l'aide d'un essuie-tout ou d'un chiffon.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer à grande eau, de préférence tiède pendant au moins 15 minutes, en gardant toujours les paupières ouvertes. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
<b>Symptoms:</b>	Voir la section 11.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Porter un équipement de sécurité. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Non identifié.
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:** Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

**Méthodes de nettoyage:**

Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Le produit déversé va se solidifier. Racler autant de matériau que possible. Maintenir une bonne ventilation pour les déversements accidentels importants.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:**

Ne pas porter de verres de contact. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de l'humidité. Assurer une ventilation adéquate.

**Stockage:**

Pour un entreposage sans risque, entreposer entre -20 °C (-4°F) et 40 °C (104°F)  
Entreposer en lieu sec et frais. Eviter l'humidité.

**Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.**

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employés devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m <sup>3</sup> OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m <sup>3</sup> PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA Respirable.	Rien	Rien
Calcaire	10 mg/m <sup>3</sup> TWA particules inhalables 3 mg/m <sup>3</sup> TWA particules alvéolaires 10 mg/m <sup>3</sup> TWA poussière totales	5 mg/m <sup>3</sup> PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m <sup>3</sup> PEL poussière totales 5 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m <sup>3</sup> TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
triméthoxyphénylsilane	Rien	Rien	Rien	Rien
Triméthoxyvinylsilane	Rien	Rien	Rien	Rien
[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Rien	Rien	Rien	Rien
Gamma-aminopropyltriméthoxysilane	Rien	Rien	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

<b>Protection respiratoire:</b>	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).
<b>Protection des yeux:</b>	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.
<b>Protection de la peau:</b>	Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Solide
<b>Couleur:</b>	Gris
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non applicable
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non applicable
<b>Gravité spécial:</b>	1.6 - 1.7
<b>Densité de vapeur:</b>	Plus lourd que l'air.
<b>Point d'éclair:</b>	107 °C (224.6 °F)
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non applicable
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	4 %; 64 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
<b>Viscosité:</b>	1,200,000 mpa.s
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Libération lente de méthanol après exposition à l'humidité.
<b>Produits incompatibles:</b>	Oxydants.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Exposition à l'humidité.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition pertinentes:** Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux

## Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	Peut être nocif si inhalé. Du méthanol est dégagé lors de l'application et du durcissement, ce qui peut affecter le système nerveux et causer des étourdissements, des maux de tête ou des nausées. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement.
<b>Contact avec la peau:</b>	Le contact prolongé et/ou répétitif de la peau avec ce produit peut causer une irritation/dermatite.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Les vapeurs peuvent irriter les yeux. Le contact avec les yeux entraînera une irritation. Les symptômes comprennent des démangeaisons, des brûlements, des rougeurs et un larmolement.
<b>Ingestion:</b>	Nocif en cas d'ingestion. Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	Rien	Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Calcaire	Rien	Poussières nuisibles
triméthoxyphénylsilane	Rien	Irritant, Allergène
Triméthoxyvinylsilane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2773 ppm	Irritant, Allergène
[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l	Allergène, Irritant
Gamma-aminopropyltriméthoxysilane	Rien	Irritant, Allergène

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui
Calcaire	Non	Non	Non
triméthoxyphénylsilane	Non	Non	Non
Triméthoxyvinylsilane	Non	Non	Non
[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Non	Non	Non
Gamma-aminopropyltriméthoxysilane	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

**Transport aérien (ICAO/IATA)**

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

**Transport maritime (IMO/IMDG)**

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Information sur la réglementation Canadienne**

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

**Information sur la réglementation des Etats Unis**

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:**

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 3, 8, 11, 15

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 07/20/2022

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.